Islam et Christianisme

3e édition 1987

Edité par
l'Association des Etudiants Islamiques en France
23, rue Boyer-Barret - 75014 Paris

AVANT-PROPOS

Musulmans et chrétiens se sont côtoyés durant des siècles sans qu'il y ait eu connaissance suffisante de la religion des uns par les autres.

Certaines circonstances historiques ont certes rendu parfois difficile un dialogue sérieux et sincère entre l'Islam et le Christianisme, dont l'utilité pour la compréhension et le rapprochement des hommes n'est plus à démontrer. Mais ce dialogue peut être fructueux et constructif pourvu que la bonne volonté et la raison l'emportent sur les passions et les préjugés.

C'est pour apporter notre contribution, aussi modeste soit-elle, à ce dialogue entre deux des grandes religions de l'Histoire et, qui ne sont en fait que deux maillons de la longue chaîne du phénomène religieux, que nous consacrons ce numéro spécial à l'étude comparative de l'Islam et du Christianisme. Ce sujet est vaste et exigerait plusieurs volumes pour être épuisé. C'est pour cela que nous nous sommes limités à certains points dont la connaissance est nécessaire au lecteur non initié pour se faire une idée assez précise du sujet.

Enfin, si l'élégance littéraire a été parfois négligée, c'est uniquement par souci de clarté. « Si vous cherchez à décrire la Vérité, laissez l'élégance au tailleur », disait Einstein. Que Dieu aide ceux qui veulent la décrire.

La 1re édition de la présente étude a été publiée comme n° spécial de la revue « Le Musulman », en octobre 1972.

BISMILLAH !

Besoin de l'étude comparative des religions

La parole la plus spirituelle d'un profane est sans doute celle de Descartes qui a dit : « Pour atteindre à la vérité, il faut une fois dans sa vie se défaire de toutes les opinions que l'on a reçues et reconstruire de nouveau, et dès le fondement, tous les systèmes de ses connaissances ».

De tous les systèmes de connaissance, la religion semble être celui où l'homme soit le moins soucieux et le plus conservateur. Après être nés dans une religion, rares sont les gens qui se demandent pourquoi ils appartiennent à cette religion. Pourtant, de toutes les connaissances humaines, celles de la religion concernent le plus son avenir et son salut éternel.

Si la religion implique un fondateur prestigieux, un livre vénéré, un certain nombre de dogmes, certaines pratiques cultuelles et une philosophie de la vie, qui peut alors nier au communisme cette dénomination ? Il y a Karl Marx, il y a *Das Kapital*, il y a, par exemple, l'affirmation positive que Dieu n'existe pas, que le monde est éternel, etc. ; il y a le culte qui se pratique sur la Place Rouge et le pèlerinage qu'on fait au tombeau de Karl Marx ; et il y a un système de vie, politique, économique et moral surtout, que l'on connaît. Il y a même des sectes déviationnistes. C'est une religion même si elle est la moins tolérante de toutes, et aussi celle qui se contente du présent, et ne se soucie ni du passé, ni de l'avenir : qui a créé la matière, qui lui a donné la force du développement et, si rien ne doit venir après la mort, quelle différence entre Karl Marx et le Tsar, en ce qui concerne leurs destins respectifs ?

Des grandes religions vivantes, il faut exclure le Brahmanisme qui n'admet pas la conversion : il faut naître Brahmane pour être Brahmane. Le Bouddhisme non seulement ne ressent pas le besoin d'un Dieu, mais ne pense même pas aux besoins matériels de l'homme : il faut renoncer au monde pour devenir l'homme parfait.

Dans cette courte étude, nous nous contenterons de la mise en parallèle des grands principes des deux religions dites universelles, le Christianisme et l'Islam. L'auteur de ces lignes est Musulman. Il convient de rappeler aux lecteurs chrétiens que, de toutes les religions sur la terre, l'Islam est la seule qui a confirmé le dogme fondamental du christianisme selon lequel Jésus est né sans père, naissance immaculée d'une pieuse vierge. De tous les fondateurs des religions, Muhammad, Prophète de l'Islam, fut le seul qui l'a enseigné à ses fidèles, ajoutant que Jésus compte parmi les plus grands messagers de Dieu. Envoyé pour montrer à l'humanité aveugle le droit chemin vers son Créateur.

Il est navrant, voire tragique, de constater que les Chrétiens, qui sont justement fiers d'avoir pour devise « Aimez vos ennemis » (Luc 6/27), ont pris leur ami, celui même qui les a défendus contre le monde entier, pour leur ennemi. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est un fait que l'Islam n'a jamais combattu la religion prêchée par Jésus-Christ : au contraire, il l'a confirmée explicitement. Le plus qu'il a fait, c'est de donner aux paroles mêmes de Jésus une interprétation qui, bien que raisonnable, diverge de celle qui a prévalu dans la chrétienté. Les événements politiques ont, dans le passé, suscité des passions chez les penseurs chrétiens, les empêchant de réfléchir à tête reposée. On est peut-être aujourd'hui mieux en mesure de le faire. et le mérite n'en revient pas dans la moindre mesure aux papes contemporains.

Commençons par le commencement.

Le Credo

Voici les credo des deux religions :

Credo chrétien

1. Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre ;
2. Et en Jésus-Christ Son fils unique, notre Seigneur ;
3. Qui a été conçu du saint-esprit ;
4. Est né de la vierge Marie ;
5. A souffert sous Ponce Pilate ;
6. A été crucifié, est mort, a été enseveli ;
7. Est descendu aux enfers ;
8. Le troisième jour, est ressuscité des morts ;
9. Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant ;
10. D'où il viendra juger les vivants et les morts ;
11. Je crois au saint-esprit ;
12. La sainte église catholique ;
13. La communion des saints ;
14. La rémission des péchés ;
15. La résurrection de la chair ;
16. La vie éternelle.

Amantu islamique

1. Je crois en Dieu,
2. Et en Ses anges,
3. Et en Ses livres,
4. Et en Ses messagers,
5. Et en le jour dernier,
6. Et en ce que le bien et le mal, tout est déterminé par Dieu.

Quelques remarques :

Il convient de signaler que le credo islamique, qui se base sur différents versets du Coran (2/285, 4/78, 4/136), a été enseigné par le Prophète. Le credo chrétien a été formulé non par Jésus, mais plus tard par les docteurs de la religion.

Le texte musulman, tiré d'une parole du Prophète lui-même, est simple. Il faut croire au Dieu unique, Dieu des mondes, omniprésent et transcendant. Il communique Ses commandements aux hommes par l'intermédiaire de messagers célestes, des anges, que Ses élus seuls perçoivent. Il faut croire en tous les livres que Dieu a révélés, Thora, Evangile, etc., et non pas seulement en le Coran. Il faut croire à tous les prophètes depuis Adam, et non pas seulement à Muhammad, le dernier d'entre eux. Il faut croire à la vie après la mort, au jour de la résurrection et au jugement dernier. Et il faut croire que le bien et le mal dans un acte sont déterminés par Dieu, rien n'est bon ou mauvais en soi-même.

Le credo chrétien a été rédigé par des hommes de religion et des savants, donc il ne doit point y avoir des mystères. Le texte pose un certain nombre de problèmes au lecteur musulman. (1) Le terme « père » pour Dieu est dégradant, car dans la société humaine, il y a nombre de pères de famille qui ont laissé un mauvais souvenir ; père fait penser aux rapports sexuels ; père implique l'idée de mort et l'idée de succession par un héritier. (2) Fils unique, même dans un sens biblique, spirituel, est contredit par le fait que non seulement l'*Ancien Testament*, mais même le *Nouveau Testament* emploient le terme « fils de Dieu » pour d'autres hommes que Jésus. Selon Luc (3/38) Adam est fils de Dieu. L'orthographe. « Seigneur » implique que Jésus est Dieu, un associé à la divinité. Cela va à l'encontre de l'unicité de Dieu. (3) La fonction du « saint-esprit » semble être de servir d'instrument à Dieu. Auteur et instrument ne peuvent être la même chose. Associer cet esprit à la divinité contrarie l'unicité divine. Le Coran (17/85) explique que « esprit » signifie commandement. Dieu a créé Jésus sans père, par Son commandement. C'est anormal, miraculeux, mais Adam n'avait même pas une mère, et sa création est plus miraculeuse encore, sans pour autant lui faire valoir une association à la divinité. (4) Si Dieu fait naître d'une vierge un enfant, Dieu et non cet enfant doit être adoré, ou devenir objet de culte. (5, 6) La naissance, la souffrance, la mort et l'ensevelissement sont caractéristiques des hommes, et non de Dieu. Si l'on disait que Jésus a deux natures, divine et humaine à la fois, et qu'il est mort dans sa qualité d'homme, cela pose des problèmes, voir plus bas, n° 9. (7) Les enfers sont les domiciles des pécheurs. Pourquoi est-il allé là-bas, et qui nous a informé de ce fait curieux ? Purger une peine ? Dieu ne punit pas un innocent pour pouvoir pardonner aux coupables. Faire sortir les pécheurs ? Pourquoi pendant trois jours ? Il eût suffi

d'ouvrir la porte de la prison. Ensuite, que vont devenir les pécheurs postérieurs au départ de Jésus de là-bas ? (8) Descendu aux enfers en tant que mort, incapable de faire quoi que ce soit ne servira à rien. (9) Jésus est assis à la droite de Dieu, il est différent de Dieu, car on ne peut pas s'asseoir à la droite de soi-même. Si Jésus est homme sur la terre (cf. N° 5 et 6), et s'il reste homme au ciel aussi, à quel moment sera-t-il Dieu ? (10) Juger les morts, sans doute après résurrection, mais juger les vivants n'est-il pas prématuré ? Leur vie n'est pas encore achevée, et ils sont capables encore de nombre de bonnes ou mauvaises actions. (11) C'est quelque peu la répétition du N° 3. (12) L'histoire a montré que l'église aussi change d'avis, même sur des points fondamentaux ; elle n'est pas aussi infaillible. (13) Les saints ne peuvent sauver les coupables ; Dieu est absolument libre de châtier ou de pardonner qui Lui plaît. Si la communion signifie ici l'institution de ce nom, où en buvant un peu de vin et en mangeant un peu de pain, l'on pense « participer à la divinité » c'est une forme d'association, que l'unicité divine ne tolérera aucunement. (14) La rémission des péchés doit découler du repentir et de la grâce divine, et non de la punition par procuration d'un innocent, soit-il le « Fils de Dieu ».

Nous venons de parler du sens biblique du terme « fils de Dieu ». Expliquons-le. Parlant des Juifs en tant que croyants en Dieu unique, *Deutéronome* (XIV, 1) les nomme : « Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre Dieu ». Pour ce qui est du Christianisme, Jésus lui-même se dit quelquefois être le fils de Dieu, et l'explique, voire même le définit. Ainsi (*Matthieu* V, 9) : « Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés *fils de Dieu* ». (Rappelons en passant qu'assez curieusement « pacificateurs » ou « ceux qui procurent la paix », c'est la traduction du terme *Muslim, musulman !*). Un célèbre hadith dit : « Le musulman est celui dont les musulmans se trouvent en sécurité aussi bien de sa langue que de sa main ». Ainsi encore (*Luc*, 6/35) : « Mais aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez sans rien espérer. Et votre récompense sera grande, et vous serez *fils du Très-Haut*, car Il est bon pour les ingrats et pour les méchants aussi ». Si c'est le sens du terme « fils de Dieu », mieux appeler les choses par leur nom, pour éviter toute confusion et les inconvénients qui en découlent.

En dehors du texte de ce credo, il est significatif que dans le *Nouveau Testament*, Jésus ne dit nulle part : « je suis Dieu », bien au contraire. Par exemple *Matthieu* XII, 18 : « Voici Mon esclave que J'ai choisi... ». Jésus cite cette parole de Dieu, et l'applique à sa personne ; il est fier d'être esclave et serviteur de Dieu ! Encore, selon *Matthieu* XXIV, 36 et *Marc* XIII, 32, Jésus répond à la question, quand viendra la fin du monde et dit : « Pour ce qui est du jour et de l'heure, personne ne le sait, ni les anges des cieux, ni le Fils, mais le Père seul ». De même *Jean* V, 9 : « En vérité, en vérité, je vous le dit : le Fils ne peut rien faifre de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père ; et tout ce que le

Père fait, le fils aussi le fait partiellement ». Jésus dit clairement qu'il n'est pas Dieu, mais seulement Son lieutenant, Son agent anéanti en Lui (*fanâ fi Allah*) en somme.

Voilà en ce qui concerne les dogmes. Ajoutons, pour mémoire, qu'en Islam, la foi sert de toit, les quatre piliers de cet édifice étant l'office de la prière, le jeûne, le pèlerinage de la Maison de Dieu, et les impôts payés au gouvernement islamique. Tout dépend de l'intention ; et l'ostentation gâte tout. Pour l'accomplissement des devoirs de la foi et du culte la meilleure méthode est, comme le dit le Prophète, d'accomplir le devoir imposé par Dieu « comme si tu Le voyais [être présent], et bien que tu ne Le voies pas, Il te voit. »

Jésus-Christ a dit « Ce démon ne sort que par la prière et par le jeûne » (*Matthieu* 17/21, *Marc* 9/29), mais d'abord, il n'est pas fait mention de pèlerinage chez les chrétiens ; ensuite, il n'y a pas de précision quant au minimum obligatoire de prière et de jeûne et, en outre, pour les impôts, il y a ce désintéressement : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (*Matthieu* 22/21, *Marc* 12/17, *Luc* 20/25). Dans cette séparation de l'église et de l'Etat, existe le grave danger de voir le pouvoir se paganiser et se montrer intolérant même envers la religion.

Chez les Chrétiens, la prière consiste en des hymnes à la gloire de Dieu ; et, chez les Catholiques, il y a la communion — pour participer à la divinité — par les moyens concrets du pain et du vin. Chez les Musulmans, il y a cinq offices quotidiens obligatoires, et un nombre d'offices surérogatoires, laissé au choix des individus. L'office islamique est la synthèse des formes de prières de tous les êtres animés et inanimés de l'univers, avec, en sus, de quelque chose de particulier, digne de l'homme : on reste debout comme la montagne, on s'incline comme les animaux, on pose le front sur le sol comme les plantes, on répète les cycles d'actes comme les étoiles, on récite la Parole de Dieu, qui, seule, peut guider l'homme vers le seuil du Dieu invisible, on chante les louanges de Dieu, on Lui demande pardon et bien-être des deux mondes, et on se présente devant son Seigneur par des symboles abstraits, par l'échange de salutations (*tahîyât*) avec Lui, comme si on était reçu en Sa présence.

Le jeûne n'est point obligatoire chez les Chrétiens, et les rares religieux qui jeûnent sont autorisés de prendre un léger petit déjeuner, un déjeuner complet et un léger dîner. Lors du carême, ils observent cette pratique pendant 40 jours, les dimanches exceptés, en fait donc 34 jours. Chez les Musulmans, il faut jeûner chaque année tout le mois de Ramadân (comportant tantôt 29 et tantôt 30 jours), et il est hautement recommandé par le Prophète de jeûner encore 6 jours, à titre surérogatoire, le mois suivant. Dans ces jours de jeûne, le Musulman s'abstient de tout boire, manger et fumer depuis l'aube (quelque 90 minutes avant

le lever du soleil) jusqu'au coucher du soleil. Ces 35 ou 36 jours de jeûne impliquent la dîme de nos repas annuels offerte au Seigneur.

Le pèlerinage en Islam signifie l'anéantissement en Dieu, la soumission à Sa volonté, en prêtant serment d'allégeance devant Sa maison et, pour ainsi dire, sur Sa main. Dieu est le Roi sanctissime, et la métropole de Son royaume c'est la Mecque — appelée Umm al-Qurâ, mère des villes — où se trouve naturellement le temple dédié au Dieu unique, *Bait-Allâh*, maison de Dieu.

Le chef de l'Etat musulman détient le privilège et la prérogative de diriger l'office de prière dans la mosquée, de déterminer le commencement et la fin du mois de jeûne, de diriger le pèlerinage de la Mecque et, évidemment, de percevoir les impôts dans l'intérêt de ses sujets. Selon le Coran (9/60), ces impôts sont exclusivement destinés pour les besogneux, pour les pauvres, pour ceux qui y travaillent, pour ceux dont les cœurs sont à gagner, pour l'affranchissement des jougs, pour ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu, et pour l'enfant de la route (voyageur). Ces recettes doivent satisfaire à toute l'administration civile et militaire, et les besoins de tous les habitants de l'Etat. Le chef de l'Etat n'y figure pas : il est le gardien et non le propriétaire de ces biens publics. Il s'agit là des impôts obligatoires. La charité est en outre sans cesse très hautement recommandée par le Coran.

Quant à la méthode de l'accomplissement des devoirs, le sentiment de la présence constante de Dieu qui nous surveille dans chaque acte, suffit à résoudre le problème de la coordination du temporel et du spirituel en Islam.

Le fondateur de la religion

Chez les Chrétiens, Jésus est l'incarnation de Dieu, chez les Musulmans, Muhammad est le messager de Dieu, qui nous communiquait le message divin. En Islam la dignité du messager est supérieure à celle de l'incarné car celle-ci est accessible à chaque saint, tandis que même le plus grand ascète ne devient pas prophète à son gré, si Dieu ne le choisit pas pour cette tâche. Pour illustrer le sens que possède incarnation en Islam, citons une parole de Muhammad : « Dieu dit : l'homme cherche par actes surérogatoires d'obéissance à se rapprocher de Moi jusqu'à ce que Je l'aime. Puis quand Je l'aime, c'est par sa bouche que Je parle, et par sa main que Je saisis, et par son pied que Je marche... » Bref, lorsqu'on abstrait sa propre volonté et qu'on s'en tient absolument à tout ce que Dieu a ordonné, on s'anéantit en Dieu, mais sans devenir Dieu pour autant ou même participer à la divinité.

Il ne serait pas déplacé si nous nous référions ici à la psychologie et à la psychanalyse modernes dont certains non-Musulmans se servent pour étudier la personnalité du Prophète Muhammad, béni soit-il. Ces

écrivains mettent en relief le fait que, parfois, un homme croit très sincèrement et avec toute la conviction en quelque chose, et que pourtant cette chose-là soit fausse ; puis ils affirment que tel était le cas du Prophète de l'Islam, qui croyait sincèrement qu'il était l'Envoyé de Dieu, mais qu'il se trompait.

L'argument est valable théoriquement, mais il faut d'abord prouver que le message que le Prophète de l'Islam apporta, — et qui est bien connu, — est faux et inacceptable pour la raison. Car il faut une base pour le rejeter, un simple désir de la part de ses adversaires ne suffit pas. En outre, ces auteurs seront empêchés par leur propre Livre religieux, car nous lisons dans la Bible (*Deutéronome* 18/20) l'avertissement grave : « Mais le prophète qui aura l'audace de dire en Mon nom une parole que Je ne lui aurait point commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera puni de mort ». (Cf. aussi le Coran, 69/44-47). Ceux qui croient que la Bible est la parole de Dieu doivent prendre en considération le fait que, loin d'être détruit par la colère divine, le Prophète Muhammad triompha dans sa longue vie et continue de l'être même après son tombeau jusqu'à aujourd'hui. Ne voit-on pas qu'il put s'adresser à non moins de 140.000 de ses fidèles, du haut du Mont de la Miséricorde, durant son dernier pèlerinage ? Ne sait-on pas que les Musulmans se comptent maintenant par des centaines de millions, attirant chaque jour de nouvelles conversions à leur foi dans toutes les races humaines ?

Formule de prière

Les Evangiles et le Coran enseignent chacun aussi les meilleures formules de prier Dieu. Voici ces deux textes :

Oraison dominicale chrétienne	*La Fâtiha ou la Grande Lecture*
1. Notre Père qui est aux cieux, 2. Que Ton nom soit sanctifié, 3. Que Ton règne vienne, 4. Que Ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel, 5. Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour, 6. Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés, 7. Ne nous soumets pas à la tentation, mais délivre-nous du Mal, 8. Car c'est à Toi qu'appartiennent, dans tous les siècles, le règne, la puissance et la gloire ! (Matt. 6/9-13 ; Luc 11/2-4)	1. Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout-Miséricordieux. Louange à Dieu, Seigneur des Mondes, 2. Le Très Miséricordieux, le Tout-Miséricordieux, 3. Maître du jour de rétribution, 4. C'est Toi que nous adorons et c'est Toi dont nous implorons secours, 5. Guide-nous dans le chemin droit, 6. Le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits, 7. Non pas de ceux qui ont encouru colère, ni de ceux qui s'égarent. (Le Coran 1/1-7)

A l'opposé de Moïse et de Muhammad, il est dommage que Jésus n'ait pas voulu ou pu laisser son enseignement sous forme écrite, pour qu'on puisse toujours contrôler si la tradition orale est conforme au texte, si la traduction est conforme à l'original. On ne possède même pas l'original araméen de la biographie (Evangile), rédigée par St Matthieu et on n'a pas le moyen de savoir si la traduction grecque est fidèle. Les défauts de l'oraison dominicale sont donc attribuables plutôt au traducteur grec qu'à Jésus-Christ, béni soit-il :

(1) Ne reparlons pas du terme « père » déjà étudié plus haut. (2) Le nom de Dieu est déjà sanctifié ; un souhait en ce sens laisse à désirer. (3, 4) Impliquent que Dieu ne règne pas actuellement, chose absolument inadmissible : l'univers entier ne tient et ne fonctionne que par et selon la volonté éternelle de Dieu. (5) Le pain du jour est trop peu à demander. Le Coran (2/201) enseigne : « Seigneur, donne-nous le bien-être ici-bas et donne-nous le bien-être dans l'au-delà, et protège-nous du châtiment du Feu ». (6) C'est très mal tourné ; presque un affront que de rappeler à Dieu que nous Lui avons fait quelque bien, en raison de quoi Il serait obligé de nous pardonner.

La prière coranique commence par la louange de Dieu dans les termes les plus appropriés ; avec l'appel à la miséricorde et à la toute-puissance divines dans les mondes, aujourd'hui comme au jour dernier ; puis on parle non seulement de soumission, mais il est reconnu aussi que même cette soumission vient de la grâce et de l'aide du Seigneur ; et la prière se termine par une supplication très compréhensive, pour les besoins de cette vie comme pour ceux de l'au-delà.

Confession des péchés

Chez les Catholiques tout au moins, l'antique et bénéfique institution de la confession des péchés subsiste, mais assez éloignée de sa forme primitive publique. Voici les formules officielles :

« Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à Saint Michel archange, à Saint Jean-Baptiste, aux apôtres Saint Pierre et Saint Paul, à tous les saints (et à vous, mon père), que j'ai beaucoup péché par pensée, par paroles, par actions et par omission. C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge, Saint Michel archange, Saint Jean-Baptiste, les apôtres Saint Pierre et Saint Paul, tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, qu'Il nous pardonne nos péchés, et nous conduise à la vie éternelle. Amen. Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde l'absolution et la rémission de tous nos péchés. Amen. Mon Dieu, j'ai très grand regret de T'avoir offensé parce que Tu es infiniment bon; infiniment aimable et

que le péché Te déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le concours de Ta sainte grâce, de ne plus T'offenser et de faire pénitence ». Sur la récitation de cet acte de contrition, le prêtre dit : « Je vous absous de vos péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ».

On se rendra compte que des hommes, des femmes et des anges sont ici associés à la divinité. Quant au prêtre, il doit donner l'espoir du pardon divin et consoler le pécheur, et non donner l'absolution, car cela dépend entièrement de Dieu, qui sait les secrets de nos cœurs.

En Islam, il n'y a pas cette institution. Mais il semble qu'au début, certains hommes se rendaient auprès du Prophète et demandaient son intercession, et ce dernier le faisait ; mais bien vite le Coran mit fin à cette pratique et commanda qu'il fallait d'abord réparer le tort commis et faire des aumônes, tout en demandant pardon seul à Dieu. Voici deux textes coraniques à ce sujet : (4/64) « Si, lorsqu'ils se sont manqué à eux-mêmes, ils venaient près de toi (ô Muhammad) et demandaient pardon pour eux, certes ils trouveraient Dieu accueillant au repentir, miséricordieux ». Et (58/12) : « Ho, les croyants ! Quand vous avez un tête-à-tête avec le messager (Muhammad), alors faites précéder d'une aumône votre tête-à-tête : c'est mieux pour vous, plus pur aussi. Mais si vous n'avez pas de quoi, alors Dieu est pardonneur, vraiment, miséricordieux ! » Les Musulmans ont pensé que l'intercession est une exclusivité personnelle et un privilège du Prophète, auquel ils n'ont substitué personne après sa mort. Il n'existe en Islam que la demande de pardon directement adressée à Dieu, sans un intermédiaire ni une formalité.

Le Prophète Muhammad a dit (Cf. Bukhârî, 80/2) : « La meilleure formule pour demander pardon des péchés consiste à dire : *O Dieu, Toi qui es mon Seigneur, Toi qui es le seul être divin, Tu m'a créé ; je suis soumis à Tes engagements et à Tes promesses autant que je puis ; je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai fait ; je reconnais les faveurs dont Tu m'as comblé et je reconnais ma faute. Pardonne-moi, personne autre que Toi ne pardonne les péchés.*

Quiconque en toute sincérité aura prononcé ces mots au cours de la journée et qui mourra le même jour avant la nuit sera un habitant du paradis ; et quiconque, en toute sincérité, aura prononcé ces mots au cours de la nuit et qui mourra avant que le jour ne se lève, sera au nombre des habitants du Paradis. »

Jésus selon l'Islam

Chez la plupart des Chrétiens, qui croient en la trinité, Jésus est Dieu, fils de Dieu, prophète, verbe de Dieu, et le Christ.

L'Islam enseigne l'unicité de Dieu, qui n'a ni parent, ni enfant, ni semblable, ni même associé (cf. le Coran 112/1-4). Donc il ne peut reconnaître les deux premiers titres à Jésus, qui est considéré comme

un homme, un prophète. Sa naissance sans père lui confère moins de titre à la divinité qu'à Adam, qui naquit même sans mère. Quant au terme prophète, les Evangiles l'ont plusieurs fois employé pour Jésus (cf. *Matthieu* 21/11, *Luc* 7/16 et 26, etc.), mais c'est plutôt dans le sens de celui qui fait des prophéties et des prédictions et qui avertit que dans le sens d'un porte-message de Dieu, d'un législateur, les autres titres, il les reconnaît, en leur attribuant un sens qui ne contredit pas l'étymologie. D'abord le nom. Il s'appelle Isà. Jésus signifiant le « sauveur », il est probable que ce titre lui ait été donné par ses disciples, et que son vrai nom fut Isà. Le Coran (4/171) dit : « Le Christ Jésus, fils de Marie, n'est jamais qu'un messager de Dieu, Sa parole qu'Il jeta vers Marie, un esprit de Sa part ». Les Musulmans prennent l'appellation *masîh* (christ) dans son sens littéraire d'*oint*, sans plus. Il est né de la vierge Marie, et Dieu est tout-puissant. Quant au terme « esprit » (*rouh*), selon le Coran (17/85), il signifie le commandement de Dieu. Donc le verbe et l'esprit de Dieu sont des synonymes, et Jésus est un tel, le « sois » et il fut fait. On le signale parce qu'il s'agit de quelque chose d'anormal, autrement — selon le Coran (18/109 et 31/27) — les paroles de Dieu sont innombrables au point que si l'océan et sept foit autant devenaient encre, et, si les arbres de toute la terre devenaient des plumes pour écrire, les paroles de Dieu ne seraient toujours pas épuisées.

Jésus est la parole de Dieu ; toutes les révélations, la Thora, le Coran aussi s'appellent Parole de Dieu. On peut penser que la parole est le moyen de guider. Dieu est omniprésent, mais nous sommes aveugles et ne Le voyons pas, pourtant nous cherchons à aller vers le seuil du Seigneur. C'est par la parole, par le cri d'appel que le guide indique aux aveugles le chemin qu'ils doivent prendre. Le comportement de chaque prophète est exemplaire et constitue un modèle à imiter. Ainsi pour Jésus, ainsi pour Muhammad, comme dit le Coran (33/21) : « Il demeure très certainement dans le messager de Dieu un beau modèle pour vous, pour quiconque espère en Dieu et au jour dernier et qui se rappelle Dieu beaucoup ».

Si Moïse et la Thora sont des guides et la lumière qui indique le chemin, Jésus et l'Evangile et Muhammad et le Coran le sont également ainsi que le Coran l'affirme expressément, pour tous les trois Livres Saints (cf. Coran 5/44, 5/46, 5/15). Et il est évident que si le même Législateur promulgue des lois successives sur le même sujet, c'est la dernière qui restera en vigueur. Au temps de Moïse, si l'on avait voulu continuer à suivre le livre révélé à Abraham, ce n'eut pas été signe d'obéissance au Dieu législateur, mais un affront de négliger Sa directive la plus récente.

En outre, le Coran est le mieux conservé de tous les livres révélés. Les traces des autres ne subsistent aujourd'hui que sous la forme de fragments, ou de traduction ; le Coran est conservé intégralement et

dans sa langue d'origine, et entre les millions de copies Mss ou imprimés et les mémoires de ceux qui l'apprennent encore aujourd'hui par cœur, il n'y a pas de variantes. Quant aux Evangiles, selon l'*Introduction à la Bible* par Robert et Feuillet, 2ᵉ éd. 1959, p. 111 : La masse des Mss grecs du *Nouveau Testament* « a fourni quelque 200.000 variantes ».

La guerre

L'attitude de ces deux religions vis-à-vis de la guerre est également intéressante. Que Jésus ait beaucoup parlé de sacrifices et de pardon, personne ne le conteste. Mais il n'y a pas que cela. St. Luc (19/27) rapporte la parole de Jésus : « Au reste, amenez ici mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux, et tuez-les en ma présence ». Prise à la lettre, cette parole signifie que Jésus voulait devenir roi par même guerre et effusion du sang. Les moyens matériels lui firent défaut. S'il les avait eus, et s'il était le fils et héritier de David ou de Salomon, on ne sait pas ce qu'il eut fait. Que c'est le sens de ce passage, cela semble se confirmer par St. Paul qui dit (I *Corinthiens*, XV, 25) : « Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait placé tous ses ennemis sous ses pieds ». Une autre parole de Jésus (cf. Matthieu 10/34) n'est pas moins précise : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je suis venu non pour apporter la paix, mais l'épée ». On dirait qu'un autre passage (*Marc* 12/1-9, *Luc* 20/9-16) semble même prédire un prophète à venir qui ferait la guerre pour la cause de Dieu. En voici le texte :

« Jésus se mit ensuite à leur parler en paraboles. Un homme planta une vigne. Il l'entoura d'une haie, creusa un pressoir, et bâtit une tour ; puis il l'afferma à des vignerons et quitta le pays. Au temps de la récolte, il envoya un serviteur vers les vignerons, pour recevoir d'eux une part du produit de la vigne. S'étant saisis de lui, ils le battirent et le renvoyèrent à vide. Il envoya de nouveau vers eux un autre serviteur ; ils le frappèrent à la tête, et l'outragèrent. Il en envoya un troisième, qu'ils tuèrent ; puis plusieurs autres, qu'ils battirent ou tuèrent. Il avait encore un fils bien-aimé ; il l'envoya vers eux le dernier, en disant : Ils auront du respect pour mon fils. Mais ces vignerons dirent entre eux : « Voici l'héritier ; venez, tuons-le, et l'héritage sera à nous ». Et ils se saisirent de lui, le tuèrent, et le jetèrent hors de la vigne. Maintenant, que fera le maître de la vigne ? Il viendra, fera périr les vignerons, et il donnera la vigne à d'autres ». — Dans cette parabole, si l'on entendait par le « maître » Dieu, par les « serviteurs » les divers prophètes, par le « fils » Jésus lui-même, on comprendrait facilement pourquoi Dieu a décidé en dernier lieu d'envoyer un détachement de soldats — ou, plus littéralement, pour s'incarner en un soldat — pour faire la guerre. Bref, Jésus est indulgent, mais n'écarte pas la guerre.

Et le Coran ? Nous y lisons (2/256) : « Pas de contrainte en religion ». Nous y lisons encore (109/6) : « Dis (ô Muhammad)... à vous votre religion, et à moi ma religion ». Prêcher la religion, le Prophète le doit, mais contraindre quelqu'un à embrasser la religion, non. Quant à la guerre, le Coran précise (2/190) : « Et combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent et ne transgressez pas, Dieu n'aime pas les transgresseurs ! » Il n'est jamais question de faire la guerre pour établir le gouvernement de Muhammad ou pour autre but profane, mais seulement pour la cause de Dieu, et même cela en cas de défense. Le verset suivant (2/191) et les autres passages où le Coran autorise de tuer les mécréants, où qu'ils se trouvent, concernent uniquement les ennemis qui ont déjà déclaré la guerre ; les belligérants-combattants, les non-combattants étant exclus. Il n'y est jamais question non plus de génocide, comme c'est dans le *Deutéronome* (20/16) : « Mais dans les villes de ces peuples dont l'Eternel, ton Dieu, te donne le pays pour héritage, tu ne laisseras la vie à rien qui respire ». Les raisons en sont données dans I Samuel 15/2-3 : « Ainsi parle l'Eternel des armées : Je Me souviens de ce qu'Amalek fit à Israël, lorsqu'il lui ferma le chemin à sa sortie d'Egypte. Va maintenant, frappe Amalek, et dévouez par interdit tout ce qui lui appartient ; tu ne l'épargneras point, et tu feras mourir hommes et femmes, enfants et nourrissons, bœufs et brebis, chameaux et ânes ». — Comme on le voit, la seule raison invoquée est que les habitants de la Palestine se défendaient contre les envahisseurs. Est-ce le commandement de Dieu ou une interpolation postérieure, c'est une question qui ne doit pas nous occuper ici. Rappelons en passant ce passsage de l'Evangile selon Matthieu (5/17-19) : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi et les Prophètes (la partie Thora et Nebiyim de l'*Ancien Testament*) : je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi (Thora) un seul iota ou un seul trait de la lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ses plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le Royaume des Cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le Royaume des Cieux ». Or « accomplir » ne doit pas signifier « abolir », surtout parce que ce mot est expressément et explicitement exclu. Et « commandements » signifie règle de conduite, et non prédiction.

Autorité législative

En Islam, une législation peut être abrogée par l'auteur même, ou par une autorité supérieure, jamais par une autorité inférieure. Ainsi personne au monde ne peut modifier les prescriptions du Coran (parole de Dieu) ou du Hadith (directives ou pratiques du Prophète), depuis la mort du Prophète. L'opinion des docteurs, isolée ou collective, est

admise seulement en l'absence de précision dans les deux sources primordiales. Une telle opinion peut être remplacée par l'opinion d'un autre docteur, ou par une précision dans le Coran ou le Hadith que l'auteur de l'opinion aurait négligée involontairement. Même un consensus des docteurs, — qui est béni par le Coran (4/115) qui l'appelle « le sentier des croyants », et béni aussi par le Prophète qui a dit : « La main de Dieu (reste protectrice) sur la collectivité unanime », ou : « Ma communauté ne se mettra jamais d'accord sur une erreur » — peut être remplacé par un consensus postérieur ou sur production d'une précision dans le Coran ou le Hadith. Il en résulte que les dogmes et les pratiques religieux en Islam sont aujourd'hui exactement comme le Prophète les a laissés. Puisque les textes des enseignements originels ont été conservés tels quels, on sait à quoi s'en tenir, et on sait distinguer entre l'orthodoxie et les innovations. (Certes quand le Coran ou le Hadith n'imposent pas une règle comme devoir obligatoire, mais seulement recommandent, ou même laissent le choix à l'individu, la liberté de manœuvre est plus grande ; mais les détails nous éloigneraient trop de notre point de discussion ici.)

Chez les Chrétiens, c'est l'Eglise qui l'emporte. Jésus a beau dire (Matthieu 5/17) : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi et les Prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir ». (Un accomplissement ne doit pas entraîner l'abolition, qui est expressément exclu). L'adoption de la Croix et des icones pour le culte, l'abolition du Sabbath et la circoncision, la légalisation du porc, et mille autres choses en sont autant d'exemples. Quelquefois on se réfère à la parole de St Paul (*Romains*, 10/4) : « Jésus est la fin de la Loi ». Est-ce que St Paul doit l'emporter sur Jésus lui-même ? On se réfère aussi à l'avis de St Paul et de ses partisans, dans le Concile de Jérusalem, cité dans les *Actes des Apôtres* (15/28-29), abolissant toutes les interdictions de la Thora : « Car il a paru bon au saint-esprit et à nous de ne vous imposer d'autres charges que ce qui est nécessaire, savoir de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde ». Si l'Eglise a l'autorité de modifier la Loi, établie ou confirmée par Jésus, il faut que le texte de la Loi lui confère cette autorité.

Quoi qu'il en soit, la pureté doctrinale de l'Islam a été mieux conservée au cours des siècles.

Polygamie

Terminons par un point où règne souvent malentendu, la polygamie. Le Coran (4/3) a certes autorisé d'épouser jusqu'à quatre femmes, mais le mariage en Islam est un contrat bilatéral, social, où le consentement des deux parties, du fiancé et de la fiancée, est la condition *sine qua non*. Ainsi une femme peut refuser d'épouser quelqu'un qui a déjà

une épouse ; personne ne peut l'obliger, même pas son père, à épouser quelqu'on dont elle ne veut pas. De même une femme peut exiger, dans le contrat de mariage, que son époux restera monogame pendant la durée du mariage. Le cas du calife al-Mansûr (cité par Tabari, anno 158) est célèbre. Devenu calife, il n'a épargné aucun effort pour qu'un juriste quelconque déclare cette condition qu'il avait contractée lors de son mariage, comme illégale, donc non obligatoire ; mais il n'a jamais réussi. C'est la loi islamique.

Mais le Christianisme ? Aucun verset, ni de l'*Ancien Testament* ni du *Nouveau Testament* n'interdit la polygamie. Dans les premiers siècles, aucun concile ni synode ne s'est élevé contre elle. Une loi de Charlemagne, au IX[e] siècle, implique que même les prêtres pratiquaient la polygamie à cette époque (cf. Westermarck, *Histoire du mariage*). Plus encore, comme le signalent les docteurs protestants, Jésus lui-même trouve que la polygamie est chose normale, et ils se réfèrent à l'*Evangile* selon Matthieu (25/1-12) qui rapporte la parole de Jésus :

« Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, allèrent à la rencontre de l'époux. Cinq d'entre elles étaient folles, et cinq sages. Les folles, en prenant leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles ; mais les sages prirent, avec leurs lampes, de l'huile dans les vases. Comme l'époux tardait, toutes s'assoupirent et s'endormirent. Au milieu de la nuit, on cria : Voici l'époux, allez à sa rencontre ! Alors toutes ces vierges se réveillèrent, et préparèrent leurs lampes. Les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, car nos lampes s'éteignent. Les sages répondirent : Non, il n'y en aura pas assez pour nous et pour vous ; allez plutôt chez ceux qui en vendent, et achetez-en pour vous. Pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva ; celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces, et la porte fut fermée. Plus tard, les autres vierges vinrent, et dirent : Seigneur, seigneur, ouvre nous. Mais il répondit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais pas ». — Donc épouser dix femmes à la fois, est chose normale pour un homme dans ce milieu-là.

L'avenir

Tous les anciens fondateurs de religions ont parlé d'un dernier messager de Dieu, pour compléter ce qu'eux-mêmes n'ont pas pu accomplir. Ainsi Enoch, ainsi Abraham, Moïse, Buddha, auteur des *Veda* et ainsi même Jésus. Selon Saint Jean (16/7 et s.), Jésus avait dit : « Cependant je vous dit la vérité : il vous est avantageux que je m'en aille, car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra pas ». (Cf. aussi Saint Jean, 14/15 et s.). Et Jésus a même prédit la fin de Jérusalem en tant que Maison de Dieu (Saint Jean 4/21-22) : « Femme, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père ». Il faut chercher le lieu qui a remplacé Jérusalem, en tant que Maison du Dieu unique.

Dans cette attente apocalyptique, le Coran dit (33/10) : « Muhammad n'est père d'aucun des vôtres, mais messager de Dieu, et sceau des prophètes ». Il est le dernier des envoyés de Dieu, et heureusement le message qu'il nous a apporté nous a été conservé intégralement et dans l'original.

« La paix à qui suit la vraie voie », a dit le Coran (20/47).

Et il dit encore (5/47) : « Que les gens de l'Evangile jugent d'après ce que Dieu y a fait descendre !... » Donc les Musulmans ne demandent à leurs interlocuteurs chrétiens que de suivre — et intégralement — l'Evangile.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-Propos 2

Besoin de l'étude comparative des religions 3

Le Credo 4

Le fondateur de la religion 8

Formule de prière 9

Confession des péchés 10

Jésus selon l'Islam 11

La guerre 13

Autorité législative 14

Polygamie 15

L'avenir 16